

Office ontarien de financement

Rapport annuel 2005



Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). La Loi précise les objectifs et pouvoirs de l'OOF. L'OOF s'acquitte des responsabilités suivantes :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- donne des conseils en matière de services financiers et de services de gestion de la trésorerie centralisés au gouvernement;
- offre des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics et investir au nom d'autres.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS).

La *Loi sur l'administration financière* (LAF) précise aussi certains pouvoirs financiers que l'OOF exerce au nom de la province, afin d'exécuter le programme d'emprunt de la province, gérer sa dette et investir les réserves de liquidités.

Table des matières

Message du président et du directeur général	5
Discussion et analyse de gestion	7
Économie	
Marchés financiers	10
Emprunt et gestion de la dette	
Services de gestion de la trésorerie et rapports financiers	
Aide et conseils financiers	
Services aux organismes et autres initiatives financières	
Sommaire des résultats financiers	20
États financiers	23
Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers	24
Rapport du vérificateur	25
Bilan	26
État des résultats nets et des bénéfices non répartis	27
État des flux de trésorerie	28
Notes afférentes aux états financiers	29
Régie de l'organisme	37
Régie de l'organisme	38
Rapports financiers	38
Conseil d'administration	39
Politiques et modalités de gestion des risques	41
Annexe	45
Cotes de crédit de l'Ontario	46
Autres sources de renseignements	47

Message du président et directeur général

C'est avec grand plaisir que nous présentons le rapport annuel 2005 de l'Office ontarien de financement (OOF). Ce document présente les responsabilités, les réalisations et les résultats financiers de l'exercice allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, ainsi que les objectifs pour l'exercice à venir.

L'OOF a pu réaliser son objectif principal consistant à emprunter 24,8 milliards de dollars pour le gouvernement provincial et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) à des conditions concurrentielles sur les marchés publics à long terme. Les économies totales réalisées sur les emprunts, les marchés monétaires et les activités de gestion de la dette se sont élevées à 150,2 millions de dollars.

L'OOF surveille l'intérêt de la dette de la province, pour veiller à ce qu'il soit géré de façon efficace et efficiente. Les coûts provisoires de l'intérêt sur la dette se chiffraient à 720 millions de dollars de moins que les prévisions du budget de l'Ontario de 2004, en raison de taux d'intérêt inférieurs aux prévisions et à une gestion de la dette qui continue d'être professionnelle et rentable.

L'OOF a participé aux initiatives gouvernementales clés en 2004-2005 en offrant des conseils financiers à plusieurs organismes du secteur public. Par exemple, l'OOF a dirigé l'établissement de la structure financière du nouvel Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. Par ailleurs, l'OOF a conseillé la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) en organisant un prêt de 794 millions de dollars sur cinq ans pour la construction du nouveau Casino Niagara. L'OOF a également aidé l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) à obtenir son premier financement d'obligations, soit une émission d'obligations non garanties de 220 millions de dollars.

L'OOF a favorisé la création de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) en émettant sa première Obligation pour le renouvellement de l'infrastructure (ORI), d'un montant de 650 millions de dollars.

L'OOF a entrepris une série d'initiatives stimulantes au cours de l'exercice 2005-2006. On prévoit que les emprunts publics à long terme s'élèveront à 27,2 milliards de dollars. L'OOF a préfinancé le montant de 5,9 milliards de dollars pour ses besoins d'emprunt en 2005-2006 avant le début de l'exercice, pour tirer parti de conditions favorables au sein du marché et obtenir les taux d'intérêt à long terme les plus bas possibles et ce, depuis le début des années 1960. La composante majeure du programme d'emprunt sera le refinancement de la dette arrivant à échéance. La dette de la province et de la SFIEO arrivant à échéance est estimée à 20,5 milliards de dollars en 2005-2006.

Citons au nombre des autres initiatives auxquelles l'OOF participera en 2005-2006, le soutien offert au gouvernement concernant les aspects financiers des réformes du secteur de l'électricité et les conseils offerts à propos de plusieurs initiatives de financement du secteur public.

Colin Andersen
Président

Gadi Mayman
Vice-président et directeur général (par intérim)

Économie

Marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Services de gestion de la trésorerie et rapports financiers

Aide et conseils financiers

Services aux organismes et autres initiatives financières

Discussion et analyse de gestion

La présente partie du rapport annuel expose la discussion et l'analyse de gestion des résultats de l'OOF en 2004-2005, y compris ses objectifs pour 2005-2006. La discussion commence par un aperçu de l'économie et des marchés financiers en 2004.

Économie

Comme cela a été le cas en 2003, le taux d'appréciation du dollar canadien a été l'un des principaux événements économiques de l'année. Le dollar canadien a augmenté de 8 pour cent en 2004, après une hausse record de 19 pour cent en 2003. Au début de 2005, la valeur du dollar canadien a fléchi, passant de plus de 85 cents américains à une valeur se situant dans la fourchette des 80 cents. En dépit de cette baisse, l'appréciation rapide du dollar canadien au cours des deux dernières années a créé un défi d'envergure pour les exportateurs ontariens en réduisant les marges bénéficiaires et, dans certains cas, en réduisant le volume des exportations.

L'augmentation des prix de l'énergie, en particulier du prix du pétrole qui a dépassé le prix de 50 dollars américains le baril en 2004, a aussi nui à la croissance économique de l'Ontario, l'année dernière. Bien que l'appréciation de la devise ait quelque peu atténué l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie, les entreprises et les consommateurs ontariens ont dû consacrer une plus grande partie de leur budget aux coûts énergétiques.

Le taux de croissance de l'économie du principal partenaire commercial de l'Ontario, les États-Unis, a accusé une hausse vigoureuse de 4,4 pour cent en 2004, soit son rythme le plus rapide depuis 1999. La croissance économique a caractérisé l'ensemble des secteurs, y compris celui des ménages et des entreprises, offrant aux exportations ontariennes d'excellents marchés.

Le PIB réel de l'Ontario a cru de 2,6 pour cent en 2004, soit à un rythme inférieur à la croissance de l'économie nationale de 2,8 pour cent, mais plus rapide que la hausse de 1,6 pour cent en 2003. La croissance économique en Ontario a été renforcée par des dépenses à la consommation vigoureuses, soit une hausse de 3,2 pour cent pour la deuxième année consécutive, des dépenses robustes des entreprises pour l'achat de machines et d'équipement (un accroissement de 7,4 pour cent, soit les progrès les plus importants enregistrés en cinq ans) et une accumulation continue de l'inventaire des entreprises. La vigueur du marché du logement en Ontario s'est poursuivie, les investissements résidentiels augmentant de 4,2 pour cent, soit la sixième hausse annuelle consécutive. Les dépenses en matière de construction résidentielle ont atteint un niveau record de 26,4 milliards de dollars (en dollars de 1997).

Les exportations ontariennes, à la fois internationales et interprovinciales, ont rebondi en enregistrant des gains considérables de 5,1 pour cent en 2004, après avoir fléchi de 0,6 pour cent en 2003. Les importations ontariennes, stimulées par un dollar fort et une croissance solide de la demande intérieure, ont cru de 7,0 pour cent, ce qui suivait la progression de 3,9 pour cent de 2003. Alors que les importations continuent d'être supérieures aux exportations, le commerce net a continué d'influer négativement sur la croissance. L'excédent commercial réel de l'Ontario a diminué pour la deuxième année consécutive, pour passer à 43,6 milliards de dollars (en dollars de 1997), soit son niveau annuel le plus bas depuis 1998.

Marchés financiers

La Réserve fédérale américaine a commencé à augmenter ses taux à court terme en juin 2004, alors que son taux cible s'élevait à 1,0 pour cent, pour donner à la politique monétaire un caractère plus neutre. Durant l'exercice, la Réserve fédérale américaine a augmenté son taux sept fois de 25 points de base, pour l'établir à 2,75 pour cent, compte tenu du dynamisme de l'activité économique aux États-Unis, de l'augmentation des prix de l'énergie et des pressions inflationnistes.

La Banque du Canada a baissé son taux d'intérêt une fois en avril 2004, de 25 points de base, pour le ramener à 2,0 pour cent. Suivant l'exemple de la Réserve fédérale américaine, elle a par la suite haussé les taux d'intérêt à deux reprises de 25 points de base, soit une fois en septembre et la seconde fois en octobre.

La décision de la banque d'augmenter son taux cible à un jour a été motivée par l'économie dont la capacité de production devrait rester proche de sa capacité maximale, et un indice des prix à la consommation (IPC) supérieur reflétant l'augmentation du prix du pétrole.

Le rendement des obligations américaines de 10 ans a augmenté durant l'exercice 2004, passant de 3,84 pour cent à 4,48 pour cent. Le rendement des obligations canadiennes de 10 ans a commencé l'exercice à 4,33 pour cent, atteignant son paroxysme à la mi-juin pour se situer à 5,04 pour cent. Les rendements ont fléchi par la suite pendant le reste de l'année pour s'établir à 4,31 pour cent. Par conséquent, l'écart entre le rendement des obligations canadiennes et américaines s'est rétréci pendant toute l'année 2004, finissant par devenir négatif au début de 2005. Les écarts négatifs entre les obligations canadiennes et américaines devraient persister pendant tout 2005, la Réserve fédérale continuant d'augmenter ses taux d'intérêt, alors que la Banque du Canada maintient les siens.

En 2004-2005, tant le taux de la Banque du Canada que celui des obligations canadiennes de 10 ans se situaient bien en dessous de leurs moyennes historiques de 50 ans. Depuis la fin de l'exercice, le rendement des obligations a continué son mouvement à la baisse pour atteindre son niveau le plus bas depuis la fin des années 1950. L'OOF a pu se prévaloir de taux inférieurs pour financer d'avance une partie des besoins d'emprunt public à long terme de la province en 2005-2006.

Emprunt et gestion de la dette

L'objectif premier de l'OOF consiste à respecter les exigences financières de la province de façon prudente et rentable. Par conséquent, plusieurs initiatives touchant les emprunts, les investissements et la gestion de la dette ont été achevées en 2004-2005.

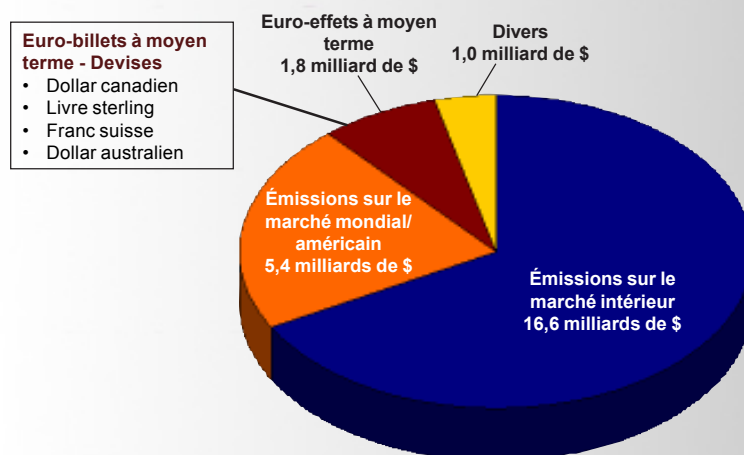
L'OOF a exécuté le programme d'emprunt public à long terme de 24,8 milliards de dollars au nom de la province et de la SFIEO, comparé aux prévisions budgétaires de 2004 de 23,8 milliards de dollars. Le montant de 24,8 milliards de dollars incluait un préfinancement de 5,9 milliards de dollars pour faire face aux besoins de 2005-2006, l'OOF s'étant prévalu de conditions du marché favorables. Sans le préfinancement, les besoins en 2004-2005 auraient été de 4,9 milliards de dollars de moins que les prévisions de 23,8 milliards de dollars figurant dans le budget de l'Ontario de 2004.

Bien que la majeure partie de l'emprunt ait été lancé au sein du marché canadien, l'OOF a aussi diversifié ses sources de financement en réunissant l'équivalent de 7,2 milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux, réalisant des coûts de financement comparables à ceux existant au sein du marché intérieur canadien. Voici les points saillants :

- quatre obligations mondiales en dollars américains;
- euro-effets à moyen terme, en dollars canadiens, en dollars australiens et en francs suisses et la première obligation en livre sterling émise depuis 1998.

En 2004-2005, le montant de 16,6 milliards de dollars, soit pratiquement 67 pour cent des besoins de la province en matière d'emprunt public à long terme, a été réuni de façon rentable sur le marché intérieur

Émission de 24,8 milliards en dollars canadiens – Tous les marchés

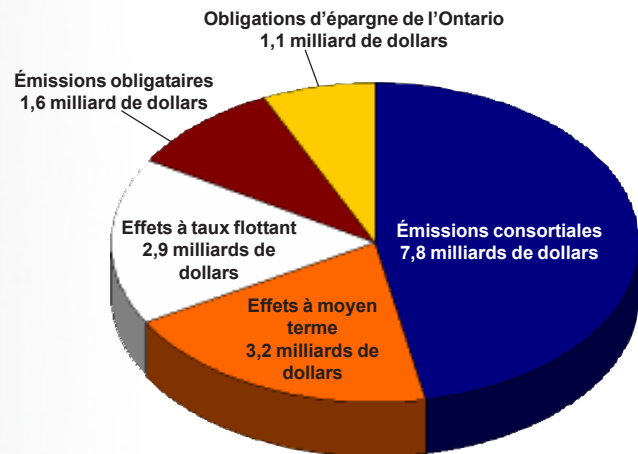


canadien. L'OOF a eu recours à toute une série de méthodes de financement visant à satisfaire à la demande des investisseurs.

- 7,8 milliards de dollars par le biais d'émissions d'obligations qui ciblait surtout les investisseurs canadiens;
- 3,2 milliards de dollars par le biais d'effets à moyen terme comportant des conditions et des structures différentes pour tenir compte des préférences des investisseurs;
- 2,9 milliards de dollars en effets à taux flottant; et
- 1,6 milliard de dollars par le biais de trois émissions obligataires.

L'OOF a aussi réuni 1,1 milliard de dollars grâce à la campagne 2004 de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario, ciblant les investisseurs individuels en Ontario.

Émission de 16,6 milliards en dollars canadiens



Activités et politiques de gestion de la dette

Afin d'atténuer les risques financiers inhérents à un portefeuille important et diversifié de titres d'emprunt, l'OOF utilise des politiques et des modalités prudentes de gestion des risques.

L'OOF a recours à plusieurs instruments financiers comme les options et les échanges financiers pour gérer le risque que présentent pour la province les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. Les risques sont surveillés tous les jours et vérifiés chaque année. Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF.

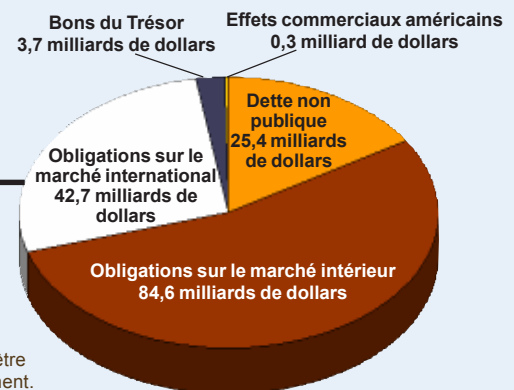
La rentabilité des activités d'emprunt et de gestion de la dette est mesurée chaque jour en fonction de repères préétablis.

Dette en souffrance – 156,6 milliards de dollars canadiens

Dette émise à l'extérieur du Canada dans les devises suivantes :

- Dollar canadien
- Dollar américain
- Euro
- Yen japonais
- Livre sterling
- Franc suisse
- Dollar australien
- Dollar nouveau-zélandais
- Dollar de Hong Kong

Remarque : La somme risque de ne pas être exacte en raison du facteur d'arrondissement.



La dette totale de l'Ontario de 156,6 milliards de dollars se compose d'obligations et de débetures émises sur les marchés financiers à long et court termes et d'obligations non garanties détenues par certains régimes de pensions du secteur public fédéral et provincial et d'organismes gouvernementaux.

Au 31 mars 2005, la dette totale, s'élevant à 131,3 milliards de dollars, consistait principalement en obligations émises sur les marchés financiers canadiens et internationaux à long terme, dans neuf devises. L'Ontario avait aussi une dette non publique en souffrance de 25,4 milliards de dollars émise en dollars canadiens.

La dette nette représente la différence entre le passif total et l'actif financier total de la province. La dette nette provisoire se chiffrait à 142,2 milliards de dollars au 31 mars 2005. On prévoit que la dette nette se chiffrera à 146,0 milliards de dollars au 31 mars 2006.

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement de l'emprunt, de la gestion de la dette et des programmes d'investissement des réserves de liquidités.

Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût « global » du programme d'emprunt réel et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de la même durée et taille mis en œuvre de façon uniforme pendant l'exercice (« repère à étapes régulières »). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de caisse à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé. Pendant l'exercice 2004-2005, le coût du programme d'emprunt était de 132,4 millions de dollars inférieur au repère à étapes régulières, selon la valeur actualisée. Ceci correspond au rendement du premier quartile relativement au groupe de pairs des gestionnaires de caisse à revenu fixe.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un budget de risque. En 2004-2005, le programme de gestion de la dette a permis d'économiser 10,2 millions de dollars. Ceci se compare à un rendement du premier quartile relativement au budget de risque.

Le rendement des investissements de la réserve de liquidités à court terme se mesure en fonction du rendement d'un repère sur mesure d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est ensuite comparée au rendement d'un groupe de pairs de gestionnaires de marchés monétaires. En 2004-2005, le rendement du programme des marchés monétaires était de 7,6 millions de dollars supérieur au repère de 45 jours, soit un rendement du troisième quartile.

L'OOF revoit de temps à autre les méthodes utilisées pour évaluer le rendement de l'emprunt, de la gestion de la dette et des programmes d'investissement des réserves de liquidités. En 2004-2005, la méthode utilisée pour évaluer le rendement du programme d'emprunt a été examinée. Plusieurs emprunteurs souverains européens ont été identifiés grâce à un examen des études de gestion de la dette gouvernementale entrepris par le Fonds monétaire international (FMI) afin de s'informer sur les méthodes utilisées pour évaluer le rendement de l'emprunt. L'examen a révélé que, bien que de nombreux gouvernements émettent des titres de créance, seuls quelques-uns évaluent le rendement de leurs programmes. Parmi les émetteurs qui évaluent leur rendement, il est fréquent de les voir évaluer le succès du programme par le biais de repères à étapes régulières, une pratique que suit l'OOF. L'examen a également permis de déterminer que certains émetteurs utilisent des repères sur une durée pour évaluer le rendement de leurs programmes.

Risque lié au marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

La province s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et aux taux d'intérêt sur la dette à taux flottant. Le risque lié aux taux d'intérêt de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant était de 10,2 pour cent de la dette en souffrance au 31 mars 2005. Durant l'exercice, le risque lié au changement du taux d'intérêt a respecté la limite approuvée par la province de 25 pour cent de la dette en souffrance. En 2004-2005, la dette arrivant à échéance s'est chiffrée à 15,3 milliards de dollars. On estime les échéances pour les trois prochaines années à 20,5 milliards de dollars en 2005-2006, à 14,5 milliards de dollars en 2006-2007 et à 14,4 milliards de dollars en 2007-2008.

La position de change nette correspondait à 0,8 pour cent de la dette en souffrance au 31 mars 2005. Au cours de l'exercice, la position de change respectait la limite approuvée par la province correspondant à cinq pour cent de la dette en souffrance.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au fait que les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières n'ont pas honoré leurs échéances.

L'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « A moins ». Cependant, l'Ontario conclut normalement de nouvelles transactions d'échanges financiers avec des contreparties ayant au moins une cote « AA moins ». Au 31 mars 2005, le portefeuille total de transactions d'échanges financiers avait une valeur théorique de 100,9 milliards de dollars, qui consistait en 30,9 milliards de dollars de crédits croisés et 70,0 milliards de dollars d'échanges de taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, plus de 80 pour 100 des échanges financiers en cours concernaient des établissements financiers ayant au moins une cote « AA moins ».

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à des processus internes, des particuliers, des systèmes ou des événements externes inappropriés ou qui ont fait défaut.

L'OOF gère les risques opérationnels par le biais de modalités propres aux divisions, de plans d'urgence, de dotation en personnel et de programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de veiller à ce que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. C'est pourquoi l'OOF, la SFIEO et l'OOFIS ont été dotés d'excellents systèmes en 2004-2005 pour assurer la disponibilité, l'intégrité et la sécurité.

Planification de la continuité des activités

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, l'OOF a adopté un plan de continuité des activités basé sur un modèle de rétablissement des activités décentralisé. Le plan vise à s'assurer que les opérations vitales sont menées à bien de façon opportune en cas de perturbation des activités. Les conseillers en planification de la continuité des activités et les chefs d'équipe du rétablissement des activités restent en contact avec le ministère des Finances et d'autres comités et initiatives connexes de continuité des activités pour veiller à ce que la planification de la continuité des activités tienne compte des autres secteurs d'activité du gouvernement de l'Ontario. Des tests de planification de la continuité des activités et des séances de formation sont organisés régulièrement. En 2004-2005, le personnel a assisté à des programmes de formation et à des exposés sur la sensibilisation à la planification de la continuité des activités et plusieurs tests liés à la planification ont eu lieu.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse.

Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, des niveaux des réserves de liquidités et des programmes d'emprunt à court terme. En 2004-2005, le niveau moyen des réserves de liquidités était de 8,4 milliards de dollars. Les programmes de la province concernant les bons du Trésor et les billets de trésorerie en dollars américains sont assujettis à des plafonds de 12,0 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars pour la province et 6,0 milliards de dollars pour la SFIEO) et de 2,5 milliards de dollars, respectivement.

Relations avec les agences de cotation

Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance à des conditions favorables au sein des marchés financiers publics. Pour veiller à ce que les agences de cotation soient bien au courant de la vigueur économique de la province et de sa situation financière, l'OOF dialogue constamment avec elles pour les tenir au courant des priorités et des initiatives du gouvernement, y compris le budget de l'Ontario, et pour s'assurer que les agences en tiennent bien compte dans leurs cotations et rapports sur la province. Par ailleurs, par le biais de l'OOF, le

gouvernement garde un contact unique avec les agences pour veiller à ce que toutes les demandes de renseignements concernant les politiques gouvernementales et d'autres renseignements soient uniformes et coordonnées.

En 2004, Moody's et Standard & Poor's ont confirmé la cote Aa2 de la province, accompagnée d'une tendance stable. Dominion Bond Rating Service (DBRS) a aussi confirmé la cote AA de la province, mais lui a attribué une tendance négative. DBRS a rétabli la tendance à stable après avoir accordé au budget de l'Ontario de 2005 un examen favorable.

Intérêt sur la dette

L'OOF surveille de près l'intérêt sur la dette de la province pour veiller à ce qu'il soit géré de façon saine et efficace. Les frais d'intérêt sur la dette s'élevaient à 720 millions de dollars de moins que les prévisions du budget de l'Ontario de 2004 en raison de taux d'intérêts inférieurs aux prévisions et de la gestion de la dette professionnelle et rentable.

En 2004-2005, on a amélioré plusieurs outils analytiques utilisés pour prévoir et analyser l'intérêt sur la dette, afin d'améliorer l'exactitude des prévisions concernant l'intérêt sur la dette.

Objectif pour 2005-2006

Selon les prévisions, les besoins d'emprunt public à long terme en 2005-2006 se chiffrent à 27,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,4 milliards de dollars par rapport à 2004-2005. Ce montant inclut 21,2 milliards de dollars d'échéances et de remboursement de la dette, soit 19,0 milliards de dollars pour la province et 2,2 milliards de dollars pour la SFIEO. Au 31 mars 2005, la province avait préfinancé le montant de 5,9 milliards de dollars de son programme d'emprunt de 2005-2006. Il ne restait donc que 21,3 milliards de dollars à emprunter pour l'exercice.

Le marché intérieur en dollar canadien sera de nouveau la principale source de financement de la province. L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'émissions obligataires, d'obligations à taux variable et d'effets à moyen terme. Le programme d'emprunt 2005-2006 inclura les obligations d'épargne de l'Ontario. L'envergure de la campagne sera déterminée par les conditions du marché. L'OOF étudie également les avantages que présenterait l'émission d'une obligation à rendement réel liée à l'indice canadien des prix à la consommation.

Les marchés internationaux continueront d'être une composante majeure du programme d'emprunt de la province. Bien que l'on s'attende à ce que le marché en dollar américain reste le marché international le plus important, l'OOF songera également à accroître sa présence sur le marché en euro et ses emprunts en franc suisse, livre sterling et yen.

L'OOF est en train d'achever de préparer les documents permettant à la province d'émettre des emprunts sur le marché intérieur en dollar australien. Il examinera également la possibilité d'avoir éventuellement accès aux nouveaux marchés comme le peso mexicain et la lire turque. Les emprunts contractés dans ces devises seront convertis en dollars canadiens.

L'OOF surveillera et évaluera les tendances en matière de gestion de la dette gouvernementale et leurs répercussions en matière d'établissement de repères de rendement, pour veiller à ce que les repères adoptés par l'OOF reflètent les pratiques exemplaires. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte d'un environnement de réglementation et des marchés financiers en pleine évolution. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Par ailleurs, en 2005-2006, l'OOF donnera des conseils sur les politiques de gestion des risques à l'OOFIS et à l'OEO, le cas échéant. Les agences de cotation recevront des mises à jour continues pour veiller à ce que les cotes de la province reposent sur des renseignements courants et opportuns.

Enfin, les systèmes d'application de la technologie de l'information, la sécurité et les services de gestion des projets seront bien assurés. Il faudra pour ce faire continuer d'assurer une excellente disponibilité, intégrité et sécurité de toute l'infrastructure et de tous les systèmes technologiques de l'OOOF.

Services de gestion de la trésorerie et rapports financiers

L'OOOF a assuré des services de gestion de la trésorerie, des services de règlement et des services bancaires rentables en 2004-2005. Par ailleurs, il a veillé à maximiser le rendement sur les réserves de liquidités de la province et à assurer une gestion efficace de la dette. L'OOOF a aussi continué à présenter des rapports financiers exacts et opportuns, a renforcé les systèmes de contrôle des opérations et des rapports et a amélioré l'administration financière et les services de soutien des activités d'emprunt et d'investissement des autres programmes gouvernementaux et des organismes de la Couronne.

Gestion de la trésorerie

Le budget de l'Ontario de 2004 s'engageait à améliorer l'efficacité des ressources de trésorerie du gouvernement en introduisant des méthodes plus normalisées de gestion de la trésorerie dans les ministères et les organismes visés. L'OOOF s'est acquitté de cette obligation en obtenant l'approbation ministérielle pour sa directive sur la gestion de la trésorerie d'août 2004. Dans le cadre de la mise en œuvre, le personnel de l'OOOF a fait plusieurs exposés et organisé des séances d'information sur la directive à l'intention des ministères et des organismes. La mise en œuvre de la directive permettra de veiller à ce que les ministères et les organismes centraux adoptent des méthodes saines de gestion de la trésorerie qui sont normalisées à l'échelle du gouvernement.

L'OOOF a contribué à l'élaboration du nouveau Système intégré d'information financière (SIGIF) en 2004-2005 en concevant et mettant en œuvre un nouveau processus simplifié de prévision de la trésorerie pour le système. Dans le cadre de la conception de ce nouveau processus, l'OOOF a collaboré étroitement avec des ministères et des organismes pour tenir compte des besoins des intervenants et veiller à ce que la nouvelle approche atténue les fluctuations des réserves en liquidités et le chevauchement des renseignements, et minimise les dépenses relatives à l'intérêt sur la dette.

L'OOOF a aussi mis en œuvre des plates-formes en temps réel sur Internet avec la plupart des grandes banques canadiennes en 2004, minimisant ainsi le potentiel d'erreurs et améliorant l'efficacité de la gestion de la trésorerie.

Comptabilité et règlements

Les améliorations apportées au service de toutes les transactions sur les marchés financiers et de l'intérêt sur la dette de la province, de la SFIEO et de l'OOFIS ont continué pendant tout l'exercice 2004-2005. Les politiques et modalités ont été mises à jour de façon constante pour veiller à améliorer le caractère approprié des systèmes de contrôle interne. La conversion à un nouveau système de paiement par virement bancaire a pris fin en mars 2005. Le nouveau système permet d'améliorer le système de contrôle des paiements par virement bancaire, les rendant ainsi plus sécuritaires.

Pendant toute l'année, on a tenu à jour les politiques comptables en surveillant les annonces du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), ce qui a permis à l'OOOF et à la SFIEO de soumettre des rapports financiers d'excellente qualité.

Services bancaires

Un appel d'offres pour les services bancaires a été lancé pour le Bureau des obligations familiales (BOF) du ministère des Services sociaux et communautaires. L'OOOF a accordé un contrat de cinq ans à la Banque Royale pour les services bancaires du BOF.

Pour améliorer l'utilisation des services bancaires à l'échelle du gouvernement, des lignes directrices sur les pratiques exemplaires pour les paiements bancaires électroniques et des méthodes de rapprochement bancaire ont été conçues et distribuées aux ministères.

Objectifs pour 2005-2006

Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie des recettes non fiscales de la province sera renforcée pour veiller à ce que ces recettes respectent les exigences énoncées dans la directive sur la gestion de la trésorerie.

L'OOF collaborera avec les Services communs de l'Ontario et le ministère des Finances à une initiative du budget de l'Ontario 2005 consistant à concevoir des rabais normalisés pour les paiements anticipés destinés aux fournisseurs, afin d'augmenter les économies réalisées par la province.

On déploiera des efforts pour veiller à ce que l'impact de la gestion de la trésorerie soit minimisé pour la province, compte tenu du transfert proposé de la fonction de perception des impôts des sociétés à l'Agence du revenu du Canada.

L'intégration des systèmes internes de gestion de la trésorerie de l'OOF prendra fin en 2005-2006, réduisant ainsi le potentiel d'erreurs et maximisant l'efficacité de la gestion de la trésorerie. Pour continuer à réaliser des économies, l'OOF examinera des méthodes permettant de profiter davantage de l'accès en temps réel sur Internet établi avec les principales banques.

Comptabilité et règlements

On continuera à suivre de près les nouveautés au plan comptable, y compris l'alignement des normes de comptabilité canadiennes et internationales, pour veiller à ce que l'OOF reste au courant des prises de position comptables qui pourraient influencer sur les programmes de la province et de la SFIEO. Les risques liés aux opérations et aux rapports continueront d'être identifiés, évalués et atténués de façon intégrée.

Par ailleurs, on continuera d'améliorer l'opportunité et l'exactitude des rapports pour respecter les exigences du ministère des Finances en ce qui concerne les rapports financiers et ceux de gestion.

Services bancaires

On lancera un appel d'offres pour trouver des fournisseurs de services qui permettront aux ministères de continuer à accepter les cartes de crédit et de débit des clients en tant que mécanismes de paiement pour l'achat de services gouvernementaux. Si cet appel d'offres entraîne un changement de fournisseurs de services, l'OOF contrôlera la transition des affaires.

Avec les autres intervenants du gouvernement de l'Ontario et de l'industrie financière, l'OOF concevra un plan pour moderniser les processus de paiement du gouvernement et améliorer les services aux bénéficiaires de prestations en remplaçant les chèques par des mécanismes de paiement électronique comme les transferts électroniques de fonds ou les nouvelles technologies bancaires.

En outre, en 2005-2006, l'OOF, en collaboration avec d'autres intervenants gouvernementaux, mettra en œuvre *Interac Online*, soit un mécanisme de paiement sur Internet. Ceci facilitera l'achat de services en ligne.

Par ailleurs, un nouveau processus d'imagerie des chèques sera introduit dans le cadre d'une initiative à l'échelle canadienne dirigée par l'Association canadienne des paiements (ACP) afin d'encourager les établissements financiers à utiliser l'imagerie numérique pour le traitement des chèques. Ceci améliorera les temps de traitement des chèques et accroîtra l'efficacité des opérations pour les clients des banques, comme la province.

Aide et conseils financiers

L'OOF a été actif en 2004-2005 et a offert aide et conseils financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et initiatives financières générales et touchant le secteur de l'électricité.

Transactions financières

L'OOF a aidé l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) à obtenir son premier financement obligataire, soit une émission d'obligations non garanties de 220 millions de dollars. À l'appui de la transaction, l'OOF a donné des conseils sur l'analyse de rentabilité de l'IUTO, étudié la documentation sur l'offre obligataire et assisté à des exposés avec des agences de cotation. L'émission d'obligations a reçu la cote de crédit A2 de Moody's et la cote BBB (élevée) de Dominion Bond Rating Service.

En offrant des conseils dans le cadre des négociations avec les prêteurs en 2004, l'OOF a continué d'aider le Musée royal de l'Ontario (ROM) à obtenir le financement de la phase deux du projet Renaissance du ROM.

Voici les autres transactions que l'OOF a appuyées :

- prêt de 794 millions de dollars sur cinq ans à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Ceci a débouché sur un financement permanent de la construction du nouveau Casino Niagara au coût d'emprunt de la province sur cinq ans plus 25 points de base;
- aide offerte au Centre des sciences de l'Ontario et au ministère de la Culture pour étudier et analyser l'analyse de rentabilité du Centre des sciences de l'Ontario pour le projet modifié Opération Innovation. La division a préparé l'analyse pour un prêt de 10 millions de dollars sur neuf ans par l'OOF au Centre, pour l'aider à préfinancer le projet; et
- aide offerte à la Commission des parcs du Niagara pour évaluer une demande de propositions visant à choisir les établissements financiers pour un prêt de 5 millions de dollars et une ligne de crédit de 15 millions de dollars.

Projets de financement général

En 2004-2005, l'OOF a également offert des conseils aux ministères à propos de divers projets et politiques, y compris les politiques de location et les structures, la gestion de l'actif, les repères de rentabilité et les évaluations des taux intérêt. Voici des exemples des contributions de l'OOF :

- aider à concevoir le cadre d'infrastructure, de planification, de financement et d'achat du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique, en juillet 2004;
- offrir des conseils au ministère de l'Éducation pour son examen de la formule de financement pour la réfection des écoles;
- offrir un soutien au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et au Ministère du Procureur général pour l'examen du projet de palais de justice consolidé de Durham; et
- aider le ministère du Développement du Nord et des Mines à examiner la structure des immobilisations et le plan de gestion de l'actif de la Commission de transport Ontario Northland.

Projets de financement du secteur de l'électricité

En 2004-2005, l'OOF a offert des conseils et une analyse en matière de politiques financières concernant le secteur de l'électricité et sur l'impact des diverses politiques et initiatives sur la SFIEO, y compris la gestion des contrats des producteurs sans vocation de service public. L'OOF a appuyé la mise en œuvre efficace de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) et les politiques et initiatives gouvernementales de réforme du secteur de l'électricité. Voici quelques exemples des contributions de l'OOF :

- aider le ministère de l'Énergie à obtenir une cote de crédit provisoire pour l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et pour la conception de systèmes financiers pour veiller à assurer le fonctionnement de l'OEO au début de 2005;

- contrôler le rendement financier de l'OEO et d'Hydro One et l'impact de la SFIEO;
- offrir des conseils sur la mise en œuvre de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* et les règlements financiers connexes nécessaires pour introduire le nouveau marché;
- fixer les prix initiaux de la production d'électricité nucléaire et d'électricité de base de l'OEO en collaboration avec le ministère de l'Énergie et retenir les services de CIBC World Markets comme conseillers financiers; et
- appuyer les initiatives d'approvisionnement en électricité du gouvernement, y compris la demande de propositions pour l'approvisionnement en énergie renouvelable et en énergie propre.

Objectifs pour 2005-2006

En 2005-2006, l'OOF continuera d'exécuter son mandat consistant à offrir des conseils financiers et une aide aux ministères provinciaux, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant le financement général et les politiques et initiatives de financement de l'électricité.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et organismes provinciaux sur les politiques et les structures de location rentables, la diligence raisonnable touchant les aspects financiers des projets de gestion de l'actif, des conseils exhaustifs sur la structuration et les transactions financières et sur la détermination exacte de la valeur des repères financiers et des évaluations des taux d'intérêt.

Voici les secteurs qui seront ciblés en 2005-2006 : initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les hôpitaux, les autoroutes et les palais de justice; obtention d'un capital commun pour les travaux d'infrastructure des transports en commun provinciaux et municipaux; formule de financement pour la réfection des écoles; et examens de l'actif. L'OOF fournira également des conseils sur la rentabilité des emprunts sur les marchés financiers. Il continuera de donner des conseils opportuns et exacts au Musée royal de l'Ontario et à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Par ailleurs, l'OOF continuera de donner des conseils en matière d'analyse financière et de modélisation de même que des conseils connexes sur les questions touchant le secteur de l'électricité, y compris les projets d'approvisionnement en électricité du gouvernement, les mouvements de la trésorerie de la SFIEO et la dette restante. L'OOF assurera aussi un contrôle, donnera des conseils financiers et effectuera une analyse financière des plans d'activité et du rendement financier de l'OEO et de Hydro One pour le gouvernement.

Services aux organismes et autres initiatives financières

L'OOF offre une aide aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics avec leurs activités de gestion des prêts, des emprunts et des investissements ou agit en tant qu'intermédiaire. Par ailleurs, l'OOF surveille de près la gestion des fonds liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) est responsable de la gestion de la dette et d'autres passifs de l'ancien Ontario Hydro et d'autres activités, tel qu'ordonné par le gouvernement. La SFIEO a assumé le montant approximatif de 38,1 milliards de dollars sur la dette totale et les autres passifs de l'ancien Ontario Hydro, lors de la restructuration du secteur de l'électricité, le 1^{er} avril 1999.

En tant que continuation juridique d'Ontario Hydro, la SFIEO est la contrepartie des 84 ententes restantes d'achat d'électricité à long terme avec des producteurs sans vocation de service public que l'ancien Ontario Hydro avait conclues à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Au nom de la SFIEO, l'OOF a négocié quatre contrats avec des producteurs sans vocation de service pour faciliter leur intégration au marché concurrentiel de l'électricité et réduire les coûts supérieurs à ceux du marché. Le nombre de contrats révisés avec des producteurs sans vocation de service public est donc de 27.

L'OOF a aussi accordé un soutien à la SFIEO pour veiller à ce que coût total des ententes d'achat d'électricité à long terme auprès des producteurs sans vocation de service public soit recouvré intégralement à compter du 1^{er} janvier 2005. L'OOF a aussi donné des conseils et effectué une analyse financière de la modélisation pour estimer les mouvements de la trésorerie à long terme et le délai de désendettement de la SFIEO, dans le cadre de la vérification annuelle de la SFIEO.

En 2005-2006, l'OOF continuera d'administrer les ententes avec les producteurs sans vocation de service public, au nom de la SFIEO, et continuera de lui offrir des services d'analyse financière.

Office de l'électricité de l'Ontario (OEO)

L'OEO a été créé en décembre 2004 aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. Son rôle consiste à assurer l'approvisionnement approprié et à long terme en électricité, en Ontario. Ses activités incluent la planification du réseau d'énergie, le développement de la production, la promotion de la conservation et la gestion de la stabilité des prix au détail.

En 2004-2005, l'OOF a offert des conseils lorsqu'il s'est agi de déterminer la cote de crédit initiale de l'OEO et de fixer ses politiques financières. Par ailleurs, l'OOF a fourni à l'OEO des facilités de crédit de 500 millions de dollars à l'appui de ses opérations continues. Les facilités de crédit expireront le 31 décembre 2006. L'OOF a aussi conclu un accord de service de deux ans avec l'OEO pour lui offrir un soutien en matière de gestion de la trésorerie, d'investissement et de fonctions comptables et pour administrer les contrats que l'OEO vient de conclure. Enfin, l'OOF a aidé l'OEO à obtenir ses cotes de crédit initiales auprès de Moody's et DBRS.

L'OOF continuera d'offrir à l'OEO un soutien continu pour la transition, en 2005-2006, alors qu'il établit les opérations qui lui permettront de s'acquitter de son mandat.

Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS)

L'OOF a accordé un soutien à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS), y compris des conseils pour la création de l'OOFIS et la transition avec l'ancien Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM). En outre, il a émis une Obligation pour le renouvellement de l'infrastructure de 650 millions de dollars au nom de l'OOFIS et exécuté l'investissement pour la couverture de l'émission.

En 2005-2006, l'OOF continuera d'offrir à l'OOFIS un soutien en matière de financement et d'investissement, des conseils sur les politiques de gestion des risques et un soutien concernant ses besoins en technologie de l'information.

Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

En collaboration avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario, l'OOF a conçu un projet pilote pour l'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario, visant à attirer et garder de nouveaux investissements et emplois dans le Nord de l'Ontario. Annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004, le produit de la vente des obligations de développement du Nord de l'Ontario servira à accorder des prêts aux nouvelles entreprises et à celles qui sont en pleine expansion dans les collectivités du Nord de l'Ontario.

Les obligations de développement du Nord de l'Ontario ont été émises exclusivement pour les résidents du Nord de l'Ontario et sont pleinement garanties par la province. La première campagne d'obligations de développement du Nord de l'Ontario a permis de réunir environ 13 millions de dollars. En 2005-2006, l'OOF continuera d'accorder des services financiers et d'investissement, des conseils et des services bancaires si la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario le lui demande.

Services de gestion des investissements

En 2004-2005, l'OOF a offert des services de gestion des investissements à sept organismes, conseils et commissions de l'Ontario, y compris à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique, à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants. Le total des fonds gérés au nom de ces organismes s'élevait à 2,6 milliards de dollars.

L'initiative de fonds d'investissement de l'OOF aide les organismes publics à accroître le taux de rendement en améliorant les procédés d'investissement et en réduisant les coûts des investissements. Une nouvelle exemption en matière de règlement pris en application de la *Loi sur les valeurs mobilières* permet à l'OOF de créer des fonds communs sans avoir besoin de s'inscrire en tant que conseiller ou de soumettre de prospectus pour chaque fonds du marché monétaire ou fonds d'obligations créé par l'OOF.

Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)

Au nom de la province, l'OOF, en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), surveille les investissements et la gestion de deux fonds distincts créés par l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).

Ces fonds ont été créés pour payer les coûts futurs liés au démantèlement des usines nucléaires et à l'élimination du combustible nucléaire. L'OOF contrôle les opérations et les rapports sur les fonds en établissant une liaison avec l'OPG, le gardien du fonds et les vérificateurs. L'OOF est également responsable de la conception et de la mise en œuvre des politiques connexes sur la gestion des investissements.

Au 31 mars 2005, la valeur marchande des fonds de l'ONFA se chiffrait à 6,6 milliards de dollars, comparé à la valeur marchande de 4,9 milliards de dollars lorsque les fonds ont vu le jour en juillet 2003. En 2004-2005, il existait 13 gestionnaires d'investissement externes choisis pour investir les fonds nucléaires dans une combinaison d'obligations et d'actions. Le rendement réel combiné des fonds se chiffrait à 7,6 pour cent, soit 2,2 pour cent de plus que l'objectif à long terme pour le taux de rendement réel de 3,25 pour cent (3,25 pour cent plus l'IPC de l'Ontario).

En 2004-2005, l'OOF a continué de contrôler les budgets, les débours et les progrès relatifs aux projets et programmes de gestion des déchets nucléaires. Par ailleurs, des rapprochements et des vérifications du versement des fonds ont été effectués par la Direction des services de vérification interne du ministère des Finances pour veiller à ce que l'OPG respecte les conditions applicables de l'ONFA. Les résultats des fonds ont été surveillés de très près et des rapports à ce sujet ont été présentés au conseil d'administration de l'OOF de façon régulière, pendant tout l'exercice.

En 2005-2006, les politiques et modalités d'investissement des fonds continueront d'être peaufinées, de même que les exigences en matière de gestion des risques et les rapports sur les portefeuilles des fonds. En outre, l'OOF continuera d'accomplir certaines fonctions opérationnelles et administratives connexes et de surveiller de près les opérations des fonds nucléaires de même que les exigences connexes en matière de rapports.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et les investissements en réserve de liquidités de la province et recouvre ses coûts pour ces services. L'OOF offre également des services de trésorerie et d'administration à d'autres organismes de la Couronne et recouvre ses coûts en fonction du régime de la rémunération des services.

Le revenu provenant des opérations de l'OOF pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2005 était de 5 000 \$ (4 000 \$ au 31 mars 2004). La valeur nette des immobilisations de l'OOF au 31 mars 2005 était de 2,2 millions de dollars, ce qui représente le solde au 31 mars 2004 de 1,9 million de dollars, plus des achats totalisant 1,4 million de dollars (surtout du matériel informatique) moins 1,1 million de dollars en amortissement. Les bénéfices non répartis de l'OOF, soit 136 000 \$ (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité pour le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Au 31 mars 2005, le solde impayé de ces prêts était de 807 millions de dollars, soit une augmentation nette de 676 millions de dollars (131 millions au 31 mars 2004), tel que mentionné dans la note 4(i) afférente aux états financiers. Cette augmentation est due en grande partie à un prêt consenti à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario de 794 millions de dollars, le 30 juin 2004 (solde en souffrance au 31 mars 2005 – 685 millions de dollars) pour lui permettre d'acheter le complexe du casino de Niagara Falls. Par ailleurs, au cours de l'année, des prêts à court terme se chiffrant au total à 76,6 millions de dollars ont été accordés à l'Office de l'électricité de l'Ontario, le solde étant de 6,8 millions de dollars au 31 mars 2005. En outre, des prêts à court terme d'un montant total de 3,8 millions de dollars ont été accordés à la Commission de transport Ontario Northland (CTON) pendant la période allant d'octobre à décembre 2004 pour rénover les wagons des trains de banlieue. Les facilités de crédit de la CTON ont été restructurées en mars 2005 et la CTON a été exemptée de son obligation de rembourser 20,3 millions de dollars en vertu des facilités de crédit d'un montant maximal de 27 millions de dollars, qui ont expiré le 31 mars 2005; on a reçu l'autorisation de prolonger les lignes de crédit opérationnelles de la CTON jusqu'en mars 2008 pour un montant maximum de 13 millions de dollars. Le 31 janvier 2005, une entente de prêt a été conclue avec le Centre Centennial des sciences et de la technologie en vertu de laquelle le centre a reçu l'autorisation d'emprunter le montant maximal de 10 millions de dollars d'ici au 14 mars 2006. Au 31 mars 2005, aucun montant n'avait été prélevé.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics comme l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique, le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, la Société immobilière de l'Ontario, etc. Au 31 mars 2005, l'OOF gérait des investissements se chiffrant au total à 2 560 millions de dollars (1 794 millions de dollars au 31 mars 2004), au nom de ces entités, tel que déclaré à la note 4(i) afférente aux états financiers.

L'OOF gère également les prêts non remboursés et exigibles de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal. L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures à recevoir de la part de divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada et à la province. La majeure partie des remboursements de prêt se fera au cours des exercices qui prendront fin le 31 mars 2012 et 2013. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'à ce que les prêts du RPC commencent à arriver à échéance.

Dans le budget de l'Ontario 2004, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement allait entreprendre un examen des principaux actifs provinciaux pour déterminer s'ils sont bien gérés. Au 31 mars 2005, des dépenses de fonctionnement d'environ 370 000 \$ ont été encourues, soit 830 000 \$ de moins que le montant de 1,2 million de dollars prévu dans le budget.

Au cours de l'année, l'OOF a aidé le ministère de l'Énergie à créer l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO). L'OEO n'est pas un organisme de la Couronne, mais plutôt une société sans capital-actions, à but non lucratif. En janvier 2005, l'OOF a commencé à offrir des services de gestion de la trésorerie, d'administration et de compatibilité à l'OEO.

Le personnel de l'OOF continue de gérer les activités postérieures à la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario, y compris les exigences juridiques et la liaison avec les anciens clients de la Caisse d'épargne de l'Ontario, pour veiller à ce qu'on satisfasse comme il se doit aux besoins des anciens titulaires de compte de la Caisse d'épargne.

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 10 juin 2005.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Gadi Mayman
Directeur général et vice-président (par intérim)
Office ontarien de financement
Le 10 juin 2005

Office of the
Auditor General
of Ontario



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2005, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
10 juin 2005

J.R. McCarter, CA
Vérificateur général

Bilan

Au 31 mars 2005

(en milliers de dollars)

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	146	\$	141	\$
Comptes débiteurs	3 155		2 852	
Montant dû par les organismes (note 4 (iii))	805		1 140	
Prêts à recevoir (note 2)	6		6	
Total de l'actif à court terme	4 112	\$	4 139	\$

Actif à long terme

Immobilisations (note 3)	2 225		1 866	
Prêts à recevoir (note 2)	79 021		79 027	

Total de l'actif	85 358	\$	85 032	\$
-------------------------	---------------	-----------	---------------	-----------

PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer	5 380	\$	4 718	\$
Somme payable à la province de l'Ontario – Organismes	805		1 140	
Somme payable à la province de l'Ontario – Dette de la SOAM (note 2)	6		6	
Total du passif	6 191	\$	5 864	\$

Dette à long terme

Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 2)	79 031		79 037	
---	--------	--	--------	--

Total du passif	85 222	\$	84 901	\$
------------------------	---------------	-----------	---------------	-----------

Bénéfices non répartis

136		131	
-----	--	-----	--

Total du passif et des bénéfices non répartis	85 358	\$	85 032	\$
--	---------------	-----------	---------------	-----------

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Colin Andersen
Président

Gadi Mayman
Vice-président et
directeur général (par intérim)

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars (en milliers de dollars)	2005		2004	
RECETTES				
Intérêts	7 600	\$	7 600	\$
Recouvrement des coûts de la province (Note 4(ii))	14 970		13 423	
Total des recettes	22 570	\$	21 023	\$
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à long terme	7 595	\$	7 596	\$
Traitements salaires et avantages sociaux	10 900		10 298	
Frais administratifs et généraux	2 987		2 338	
Amortissement	1 083		787	
Total des dépenses	22 565	\$	21 019	\$
Revenu net provenant des activités de l'exercice	5	\$	4	\$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	131		127	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	136	\$	131	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars				
<i>(en milliers de dollars)</i>	2005		2004	
Flux de trésorerie liés au fonctionnement				
Recettes des activités continues	5	\$	4	\$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	1 083		787	
Variation nette des comptes débiteurs et fournisseurs et des charges à payer	359		892	
Flux de trésorerie liés au fonctionnement	1 447	\$	1 683	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	(6)	\$	(5)	\$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	6		5	
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	-	\$	-	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achats d'immobilisations	(1 442)	\$	(1 678)	\$
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 442)	\$	(1 678)	\$
Augmentation nette de l'encaisse	5	\$	5	\$
Encaisse au début de l'exercice	141		136	
Encaisse à la fin de l'exercice	146	\$	141	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2005

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
- (ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous, à compter de l'année d'acquisition, c'est-à-dire qu'un amortissement de demi-année est imputé au cours de l'année d'acquisition et au cours de l'année de disposition, quelle que soit l'année d'acquisition ou de disposition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

- (iii) **Incertitude relative à la mesure** : La préparation des états financiers de l'OOF exige que la gestion fasse des estimations et des hypothèses fondées sur les renseignements disponibles lors de l'établissement des états financiers, qui seront rajustées chaque année pour faire état des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2005, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2005-2006 se chiffrait à 6 000 \$ (6 000 \$ arrivant aussi à échéance en 2004-2005); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007 et après) est constituée de 10 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (16 000 \$ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et après, au 31 mars 2004).

L'encours de la dette s'établit comme suit :
(en milliers de dollars)

Exercice se terminant le 31 mars	Au 31 mars 2005		Au 31 mars 2004	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2005	-		6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007-10	-		-	
1 - 5 ans	6 \$		12 \$	
6 - 10 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
Total	79 037 \$		79 043 \$	

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût		Amortissement cumulé		VCN 31 mars 2005		VCN 31 mars 2004	
		\$		\$		\$		\$
Meubles et matériel	362	\$	261	\$	101	\$	84	\$
Matériel informatique	7 443		5 792		1 651		1 395	
Améliorations locatives	1 068		595		473		387	
Total	8 873	\$	6 648	\$	2 225	\$	1 866	\$

4. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) **Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics** : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2005, un montant de 807 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 mars 2004), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le capital impayé. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2005, les comptes débiteurs représentent des débentures, à l'exception du billet du Centre Centennial des sciences et

de la technologie, d'une ligne de crédit de la Commission de transport Ontario Northland et des prêts à court terme de l'Office de l'électricité de l'Ontario.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant le Toronto District School Board, la Corporation de la ville de Windsor et l'Office de l'électricité de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005		31 mars 2004
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	685 490	\$	-
Toronto District School Board	55 200		55 200
Commission de transport Ontario Northland	35 440		51 111
Corporation de la ville de Windsor	23 393		24 221
Office de l'électricité de l'Ontario	6 782		-
Centre Centennial des sciences et de la technologie	250		500
	806 555	\$	131 032
			\$

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt de la SLJO s'élève à 794 millions de dollars (solde au 31 mars 2005 – 685 millions de dollars) et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison de 4,3821 arrivant à échéance en juin 2009.

Le Toronto District School Board a été constitué en personne morale aux termes de la *Loi sur l'éducation* et existe en vertu des lois de la province. Les conseillères et conseillers scolaires sont élus pour représenter les supporters du système d'éducation publique de la ville de Toronto. La débenture de 10 ans de 55,2 millions de dollars a été émise le 31 mars 2004, au taux de 3,999 %. Les remboursements de principal et d'intérêts commenceront en mars 2008.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

- Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2005 se chiffrent à 24,9 millions de dollars; elles ont été émises en trois étapes : 3,9 millions de dollars à raison de 5,64 %, arrivant à échéance en avril 2008; 12,7 millions de dollars à raison de 6,37 %, arrivant à échéance en août 2014; et 19 millions de dollars à raison de 5,6 %, arrivant à échéance en décembre 2014.
- Par ailleurs, le ministre des Finances a demandé à l'OOF, le 31 mars 2004, d'assumer les lignes de crédit de la province consenties à la CTON, d'un montant maximal de 27 millions de dollars, qui ont expiré le 31 mars 2005. Le montant total disponible sur les 27 millions de dollars de lignes de crédit a été retiré au 31 mars 2005. Cependant, par décret daté du 31 mars 2005, la CTON a été libérée de son obligation de rembourser le montant de 20,3 millions de dollars en vertu des facilités de crédit actuelles et on a reçu l'autorisation de prolonger les lignes de crédit opérationnelles de la CTON jusqu'en mars 2008, pour un maximum de 13 millions de dollars. Au 31 mars 2005, le montant retiré sur les lignes de crédit prolongées se chiffrait à 6,7 millions de dollars.

- Par ailleurs, durant l'exercice prenant fin le 31 mars 2005, la CTON a reçu des prêts à court terme se chiffrant au total à 3,8 millions de dollars au taux de 3,0 à 3,21 pour cent. Ces prêts ont été regroupés par la suite le 1^{er} janvier 2005 sous forme d'une débenture de 15 ans au taux de 5,22 pour cent, arrivant à échéance en janvier 2020.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 %, arrivant à échéance en mars 2021.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, n'est pas un organisme de la Couronne, mais plutôt une société à but non lucratif. L'OEO a reçu des prêts à court terme se chiffrant au total à 76,6 millions de dollars, au taux de 2,63 à 2,65 pour cent. Le montant de 69,8 millions de dollars a été remboursé avant la fin de l'année. Le solde en souffrance au 31 mars 2005 était de 6,8 millions de dollars.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'un contrat de prêt, le taux d'intérêt payé sur le capital impayé (ne devant pas dépasser 1,0 million de dollars) correspond au taux d'intérêt débiteur de l'OOF, rajusté et payable mensuellement. Le taux d'intérêt au 31 mars 2005 était de 2,72 % (31 mars 2004 – 2,28 %). L'emprunteur accepte de rembourser un quart du montant total en principal à la fin de chaque exercice, le remboursement principal final s'effectuant le 31 mars 2006.

- (ii) **Investissements pour des apparentés** : Dans le cadre des activités normales, l'OOF offre des services de gestion des investissements aux autres organismes mentionnés ci-dessous. Les fonds gérés au nom d'autres organismes publics, au 31 mars 2005 (qui ne sont pas reflétés dans les présents états financiers), consistent en obligations du Trésor à court terme de la province.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2005	31 mars 2004
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	1 916 823 \$	1 302 976 \$
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	187 317	183 217
Société immobilière de l'Ontario	132 291	111 498
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	185 895	62 330
Fondation Trillium de l'Ontario	103 267	99 737
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 997	31 996
Agence de foresterie du parc Algonquin	2 560	1 852
	2 560 150 \$	1 793 606 \$

L'OOF gère également la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu une entente en mars 2002 visant à éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié, et à désaffecter les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur en 2003-2004.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2005 se chiffrait à 15 millions de dollars (31 mars 2004 – 13,4 millions de dollars).

(iii) Montants dus par les organismes

- a) **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** : La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette – estimé à 27,6 milliards de dollars, au 31 mars 2005 (31 mars 2004 – 27,6 milliards de dollars), selon le principe de la rémunération des services.
- b) **Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) – auparavant l'OOFIEM** : L'OOFIS a été créé en tant qu'organisme de la Couronne aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités*. Conformément au budget de 2004, le mandat de l'OOFIS consiste à accorder des prêts de renouvellement de l'infrastructure abordables afin de respecter les priorités au plan de la santé, de l'éducation, des études postsecondaires et du logement. Dans le budget de 2005, le programme de prêts de l'OOFIS a été élargi afin d'offrir des prêts aux municipalités pour des investissements dans des projets d'infrastructure locaux dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

L'OOF gère la dette de l'OOFIS qui inclut des prêts de la province de l'Ontario s'élevant à 1 milliard de dollars, des prêts de l'Agence ontarienne des eaux de 120 millions de dollars, des Obligations de financement des projets de l'Ontario de 323 millions de dollars, des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure de 650 millions de dollars et des effets commerciaux de 314 millions de dollars au 31 mars 2005; il offre des services d'investissement, de gestion des liquidités et des services de gestion financière connexes selon le principe du recouvrement des coûts

Le total des coûts au nom de la SFIEO et de l'OOFIS est déduit des coûts de l'OOF et n'est pas reflété dans l'état du revenu net. Voici ces coûts et le total des débiteurs de ces organismes au 31 mars 2005 :

(en milliers de dollars)

	Coûts engagés 31 mars 2005		Solde impayé 31 mars 2005		Solde impayé 31 mars 2004	
SFIEO	2 207	\$	558	\$	695	\$
OOFIS	1 078		247		445	
Total	3 285	\$	805	\$	1 140	\$

5. AVANTAGES FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de retraite à prestations déterminées à ce régime. Le coût du régime de retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas déclaré dans les états financiers. Par ailleurs, le coût des avantages après retraite et des avantages qui ne sont pas liés au régime de retraite est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion, et n'est pas déclaré dans les états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts non remboursés, des fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

7. FAUX FRAIS ET ENGAGEMENTS

L'OOF peut faire de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Au 31 mars 2005, l'OOF n'était pas au courant de poursuites judiciaires éventuelles ou réelles à son égard, sauf celles provenant de la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de sa vente, le 31 mars 2003. Ces faux frais pourraient inclure les procès civils et les procédures de règlement des griefs. Il n'existe pas de demandes de règlement matérielles en souffrance. Les règlements, le cas échéant, liés à la Caisse d'épargne de l'Ontario, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produit. Les résultats et la disposition finale de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 2003-2004 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2004-2005.

9. DIVULGATION DES SALAIRES

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p.ex., salaire, rémunération au rendement et indemnité de départ) versée durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en 2004 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur (par intérim), gestion de la dette	178 154 \$	240 \$
Ken Broadbent	Chef, opérations de change	124 813 \$	175 \$
Joseph Campos	Directeur, contrôle des risques	151 573 \$	234 \$
Edmundo Castellanes	Chef, opérations de contrôle des risques	106 412 \$	164 \$
Robert Coke	Directeur, recherche stratégique et sur les opérations	106 317 \$	187 \$
Donna Crux	Chef, gestion des comptes	101 426 \$	173 \$
James Devine	Chef, effets à moyen terme et placements privés	152 752 \$	214 \$
Bryan Everitt	Chef, solutions commerciales de la TI et soutien opérationnel	107 685 \$	188 \$
Susan Guinn	Directrice, marchés de détail	113 432 \$	195 \$
Andrew Hainsworth	Chef, financement	143 805 \$	197 \$
Douglas Harrington	Chef, ingénierie financière et contrôle des risques	131 161 \$	214 \$
Serge Imbrogno	Directeur, financement de l'électricité	108 327 \$	188 \$
John Logie	Chef, ingénierie financière	123 224 \$	173 \$
Michael Manning	Directeur général (par intérim), marchés financiers	224 798 \$	299 \$
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF (par intérim)	294 363 \$	428 \$
John McKendrick	Directeur, financement général	100 538 \$	175 \$
Christine Moszynski	Directrice, marchés financiers et trésorerie	130 495 \$	211 \$
Dermot Muir	Conseiller juridique	157 053 \$	- \$
David Peters	Chef, gestion de la dette	151 247 \$	214 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	161 806 \$	276 \$
Karen Sadlier-Brown	SMA, financement général et de l'électricité	142 012 \$	249 \$
Corey Simpson	Directrice, contentieux	180 705 \$	291 \$
Linda Smith	Chef, électricité et fonds nucléaire	113 991 \$	164 \$
Jeffery Telford	Chef, gestion de l'infrastructure informatique	103 864 \$	177 \$

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Les mécanismes de régie de l'Office ontarien de financement (OOF) comprennent les processus permettant d'assurer la supervision efficace et la gestion des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Il s'agit aussi d'identifier les particuliers et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et de préciser leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit dans la politique de régie générale de l'OOF qui est revue chaque année par le conseil d'administration.

Responsabilité

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, d'un protocole d'entente conclu entre l'OOF et le ministre des Finances, de même que de directives publiées par le Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne. Ces documents prévoient que le ministre des Finances est responsable des activités de l'OOF devant le Conseil des ministres. Le président du conseil d'administration de l'OOF est responsable devant le ministre de l'exécution par l'OOF de son mandat. Le conseil d'administration de l'OOF est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et il est responsable devant le ministre des Finances, par l'entremise du président, de la supervision de la gestion des activités commerciales de l'OOF. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de l'OOF de la gestion quotidienne des opérations de l'OOF et de la gestion et de la supervision du personnel de l'OOF. Le personnel est nommé conformément à la *Loi sur la fonction publique* et il est assujéti aux politiques et directives du Conseil de gestion s'appliquant aux fonctionnaires. Le personnel de l'OOF est responsable devant le directeur général, par l'entremise de la haute direction de l'OOF.

Rôles et responsabilités

Le ministre maintient des communications avec l'OOF à propos des politiques gouvernementales, des attentes et des nouvelles orientations de l'OOF. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de l'OOF et recommande le plan aux fins de son approbation au Conseil de gestion du gouvernement, tous les trois ans ou tel qu'exigé par les directives gouvernementales.

Le président, qui est aussi le sous-ministre des Finances, assume le leadership et donne des directives au directeur général et au conseil d'administration de l'OOF et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et directives gouvernementales. Le directeur général est responsable des activités continues de l'OOF et veille à ce que les politiques et modalités, y compris celles relatives aux rapports financiers, restent pertinentes et efficaces.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et du personnel de l'OOF concernant les opérations de l'OOF et son respect des politiques applicables. Le Comité de vérification de l'OOF approuve un plan annuel de vérification interne pour l'OOF et établit une liaison avec des vérificateurs internes (Division des services de vérification du Conseil de gestion du gouvernement) et le vérificateur provincial à propos des rapports et systèmes de contrôle financiers de l'OOF. Il examine et recommande également les politiques financières et les états financiers de l'OOF au conseil d'administration. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code d'éthique approuvé par le conseil d'administration.

Rapports financiers

L'OOF prépare les états financiers annuels, conformément aux principes comptables généralement reconnus, aux fins d'approbation par le Comité de vérification et le conseil d'administration. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont examinés par le vérificateur provincial qui exprime son opinion et décide s'ils sont présentés de façon juste et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du dépôt du rapport annuel de l'OOF et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office ontarien de financement pendant l'exercice 2004-2005 :



Colin Andersen, président de l'Office ontarien de financement et sous-ministre des Finances. Nommé en février 2004. Sa nomination expire lors de la nomination de son successeur.

M. Andersen était auparavant sous-ministre, Politiques, Bureau du Conseil des ministres. Il a également été sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, sous-ministre adjoint, Politiques et planification intégrées, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et sous-ministre adjoint, Politiques budgétaires et financières, ministère des Finances. M. Andersen a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au ministère des Finances et au Bureau du Conseil des ministres. Il a un baccalauréat avec spécialisation en sciences économiques de l'Université de Calgary et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Toronto.



Gadi Mayman, directeur général et vice-président (par intérim) de l'Office ontarien de financement. Nommé d'août 2000 à juin 2002 et de novembre 2003 à octobre 2005.

Gadi est aussi vice-président et directeur général par intérim de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), vice-président par intérim de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OOFIS) et membre du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux (AOE).

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion. M. Mayman a obtenu un B.Sc. en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université Western Ontario en 1988.



Frank Potter est président du conseil de Emerging Markets Advisors Inc., à Toronto. Nommé au conseil d'administration de l'OOF de mai 2000 à juin 2006.

Frank siège à un certain nombre de conseils d'administration de sociétés et d'organismes sans but lucratif. Ancien conseiller du ministère des Finances du Canada, M. Potter a été auparavant directeur administratif de la Banque mondiale à Washington D.C. Il a occupé un certain nombre de postes de cadre supérieur dans le secteur bancaire international en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.



Carol Layton est sous-ministre chargée de l'accomplissement des résultats au sein du Bureau du Conseil des ministres. Nommée au conseil d'administration de l'OOF de juillet 2003 à juillet 2006.

Avant d'occuper ce poste, Carol était sous-ministre des Affaires civiques et de l'Immigration et sous-ministre déléguée aux Affaires des personnes âgées et à la Condition féminine. Elle a occupé de nombreux postes de direction au Secrétariat du Conseil de gestion et aux ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Finances, du Procureur général ainsi qu'au sein de ceux du Trésor et de l'Économie. M^{me} Layton détient un baccalauréat en études environnementales (avec mention) de l'Université de Waterloo.



Tye W. Burt est président et directeur général de Kinross Gold Corporation. Nommé au conseil d'administration de l'OOF de juin 2000 à juillet 2006.

Avant d'occuper ce poste, Tye était vice-président et directeur exécutif, Expansion de l'entreprise Barrick Gold Corporation. M. Burt est membre du conseil d'administration de la Barrick Gold Corporation. Il est également président du conseil de la NRX Global Corporation, un fournisseur de plates-formes de réseaux et portails pour l'industrie globale des pièces et équipements lourds. Il est un ancien président du conseil de la Deutsche Bank Canada et de la Deutsche Bank Alex.Brown Securities Canada. Avant de se joindre à la Deutsche Bank, M. Burt a œuvré pendant plus d'une décennie chez Nesbitt Burns Inc. et Burns Fry Ltd. De plus, il est membre du Barreau du Haut-Canada.

M. Burt a obtenu son diplôme de droit à la faculté de droit Osgoode Hall en 1983 ainsi que son baccalauréat avec spécialisation à l'Université de Guelph, en 1980.



Jack M. Mintz est président-directeur général du C.D. Howe Institute. Il a été nommé au conseil d'administration de l'OOF de septembre 2003 à septembre 2005.

M. Mintz siège au conseil d'administration de divers organismes à but non lucratif et sociétés. Il a publié plus de 180 livres et articles dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal. Il fait partie du conseil des gouverneurs de la National Tax Association à Washington, D.C. Il est de plus rédacteur en chef adjoint de la publication Contemporary Accounting Research and International Tax and Public Finance et chercheur universitaire de CESifo, Munich, Allemagne. Il est aussi professeur de fiscalité Deloitte and Touche LLP à la Joseph L. Rotman School of Management et co-directeur du programme de fiscalité internationale, Institute of International Business, tous deux à l'Université de Toronto.

En outre, M. Mintz a été l'économiste invité au ministère des Finances à Ottawa et président du Comité technique de la fiscalité des entreprises du gouvernement fédéral en 1996 et 1997; doyen associé (études) de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto, de 1993 à 1995; conseiller spécial auprès du sous-ministre, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances à Ottawa, de 1984 à 1986; et directeur du John Deutsch Institute, Université Queen's, de 1987 à 1989.

Politiques et modalités de gestion des risques

Politiques et modalités de gestion des risques

Les politiques et modalités de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et modalités actuelles portent sur les risques de marché, les risques de crédit et les risques opérationnels dans la mesure où ils sont liés aux portefeuilles de la dette et des produits dérivés et aux transactions sur les marchés financiers.

Les politiques ont été élaborées comme suite aux lignes directrices et directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux et en consultation avec des représentants de banques canadiennes quant aux pratiques de gestion des risques.

Les conseil d'administration et les comités de gestion de l'OOF établissent et approuvent les politiques de gestion des risques et surveillent de près le rendement des activités de l'OOF sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux changements des taux d'intérêt, des taux de change et des risques d'illiquidité. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et de gestion de la dette; plusieurs de ses volets ont trait à la gestion du risque de marché. Citons, au nombre des restrictions, les suivantes :

- Limite relative au change - La position de change non couverte de la province est limitée à cinq pour cent de la dette active. Le risque de change relatif aux devises étrangères est limité aux devises du Groupe des Sept ou à des devises équivalentes (par exemple euro) et au franc suisse.
- Risques liés aux changements des taux d'intérêt - Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant avec changements des taux d'intérêts au cours de la période suivante de 12 mois. Les risques liés aux changements des taux d'intérêt sont limités à un maximum de 25 pour cent de la dette en souffrance.
- Limites des pertes liées au coût de la dette – Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché et du défaut de paiement des contreparties ne doit pas dépasser une limite en matière de coût de la dette de trois pour cent de l'intérêt sur la dette. Par ailleurs, le directeur général fixe également un seuil pour veiller à ce que les pertes du marché et de crédit ne dépassent pas la limite en matière de perte liée au coût de la dette. Le seuil est prévu dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

Dans ses plans annuels d'emprunt et de gestion de la dette, l'OOF évalue son exposition au risque de marché afin de s'assurer que sa position et ses pertes éventuelles ne dépassent pas les limites fixées. Au chapitre du risque de marché et du risque de crédit, l'évaluation est faite quotidiennement.

Au moment d'émettre de nouveaux titres d'emprunt, l'OOF cherche à obtenir un profil d'échéances régulier afin de diversifier les risques inhérents au taux d'intérêt qui se présentent lorsqu'il lui faut refinancer la dette arrivant à échéance et la dette à taux flottant.

Risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF entreprend des activités financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA moins et pour les investissements du marché monétaire, R1(moyen). La position qui en résulte est limitée à l'évaluation du prix du marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière des contreparties.

Politique sur le recours aux produits dérivés

L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, tout en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il détermine les risques associés aux produits dérivés, les surveille, les évalue et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration de l'OOF est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- le directeur général de l'OOF présente au conseil d'administration de l'OOF un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général présente également un rapport sur la conformité de l'OOF aux directives gouvernementales applicables et le directeur du Contentieux de l'OOF soumet également un rapport sur le respect par l'OOF des lois applicables; et
- le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et du rendement de même que des exceptions aux politiques.

Par ailleurs, la direction de l'OOF est tenue au courant des expositions et positions de risques de l'OOF tous les jours.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à des processus internes inappropriés ou qui ont échoué, à des personnes, à des systèmes ou à des événements externes. Chaque division de l'OOF gère le risque opérationnel en examinant et améliorant les systèmes de travail, en documentant les politiques et les modalités, grâce à des systèmes de traitement des données et par le biais de plans d'urgence et de formation du personnel.

L'OOF maintient un plan de continuité des activités (qui englobe les opérations de la SFIEO), plan qui est régulièrement mis à jour pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources de renseignements

Cotes de crédit

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique sa capacité et sa volonté de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide de lettres différentes, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie sont parfois assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province de l'Ontario sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) AA
- Moody's Investors Service (New York) Aa2
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) AA

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Standard & Poor's Corporation (New York) A-1+
- Moody's Investors Service (New York) P-1
- Dominion Bond Rating Service (Toronto) R-1 (moyen)

Autres sources de renseignements

Site Internet : www.ofina.on.ca

Ce site donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette et contient les publications de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances de l'Ontario.

Budget de l'Ontario

Le Document D : Le rapport sur les initiatives d'emprunt et de gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice terminé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Cette publication offre une mise à jour semestrielle sur les perspectives économiques, le plan financier et le plan d'emprunt de la province.

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis.

Renseignements

Division des marchés financiers, Liaison avec les investisseurs

Téléphone : 416 325-8000

Courriel : investor@ofina.on.ca

Office ontarien de financement

1, rue Dundas Ouest, bureau 1400

Toronto (Ontario) Canada M7A 1Y7

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
ISSN 1201-2106**